



HAL
open science

La maison d'arrêt “ Les Croisettes ”: une mise à la marge contrainte ?

Jean-Philippe Melchior, Gérald Billard

► To cite this version:

Jean-Philippe Melchior, Gérald Billard. La maison d'arrêt “ Les Croisettes ”: une mise à la marge
contrainte ?. Atlas Social du Mans, 2024, 10.48649/asdm.868 . halshs-04597286

HAL Id: halshs-04597286

<https://shs.hal.science/halshs-04597286v1>

Submitted on 2 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



La maison d'arrêt « Les Croisettes » : une mise à la marge contrainte ?

Jean-Philippe Melchior, Gérald Billard,

Éditeur



Le Mans Université
Laboratoire Espaces et Sociétés
UMR 6590 - CNRS
Avenue Olivier Messiaen
72085 LE MANS

Édition scientifique

URL : <https://atlas-social-du-mans.fr/index.php?id=868>

DOI : <https://doi.org/10.48649/asdm.868>

Référence numérique

Jean-Philippe Melchior, Gérald Billard, 2024 : « La maison d'arrêt « Les Croisettes » : une mise à la marge contrainte ? », in Bailly, G., Gasnier, A., Angonnet, S. (dirs), *Atlas social du Mans*, ISSN : en attente, planche mise en ligne le mardi 26 mars 2024, consultée le dimanche 02 juin 2024 URL : <https://atlas-social-du-mans.fr/index.php?id=868>, DOI : <https://doi.org/10.48649/asdm.868>

La maison d'arrêt « Les Croisettes », construite en périphérie de l'agglomération mancelle, a remplacé la vieille prison du Vert-Galant située en centre-ville jusqu'en 2010. Cette localisation qui constitue une contrainte de temps pour les familles des détenus et les personnels participe à rendre moins visible l'établissement.

En 2010, la fermeture de la prison du Vert-Galant, située dans l'hypercentre du Mans, mit fin à des conditions de détention déplorables, aggravées par un taux d'occupation de près de 200 % en 2000. Ces conditions de vie des détenus au Mans ont fait l'objet de nombreux articles dans la presse et ont été décrites dans deux ouvrages du père Niaussat, l'aumônier de la prison.

La surpopulation carcérale, l'objectif de l'encellulement individuel à 95 % et le remplacement d'établissements vétustes, voire insalubres, souvent situés en coeur de ville, ont conduit l'État à mettre en oeuvre de nouveaux programmes immobiliers pénitentiaires au début des années 2000. Faisant partie du programme « 13 200 places » qui fait suite à la loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002, la maison d'arrêt « Les Croisettes » (400 places) a été construite en deux ans (août 2007-septembre 2009) en périphérie de l'agglomération mancelle, à Coulaines, à plus de 6 km du centre-ville (voir figure 1). À l'origine, Coulaines n'a pas été le seul et unique site envisagé puisque cinq sites, tous en périphérie du Mans, ont fait l'objet d'une étude plus ou moins approfondie réalisée par la DDE de la Sarthe.

Projet d'implantation de la nouvelle prison à Coulaines



Source : Géoportail, 2022. ESO Le Mans, 2023.

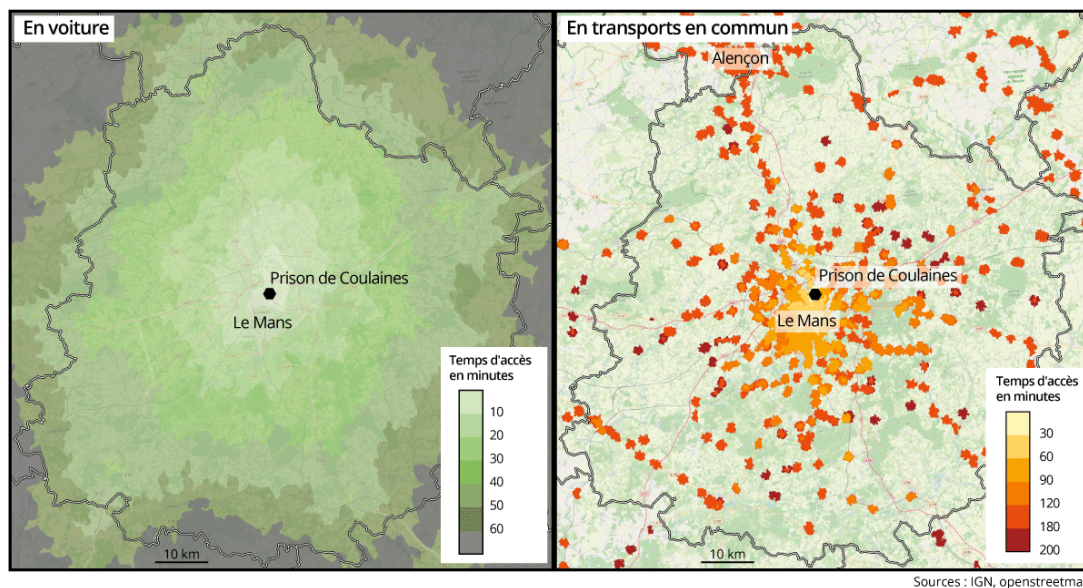
Sources : Géoportail, 2022 ; ESO Le Mans, 2024.

Fig 1 - Projet d'implantation de la nouvelle prison à Coulaines

Si, comme pour d'autres établissements pénitentiaires (Fleury-Mérogis dans la région parisienne ou Vivonne à 20 km de Poitiers), un tel éloignement du centre-ville a permis de bénéficier d'un foncier à moindre coût pour une surface importante (13 hectares pour celui des Croisettes), il n'est pas sans poser certains problèmes d'accessibilité aux familles, aux intervenants sociaux, aux bénévoles associatifs et aux détenus bénéficiant d'un régime de semi-liberté. Plus fondamentalement, et sans que cela soit délibéré, cet éloignement semble participer à un processus de mise à l'écart ou d'invisibilisation de catégories de population jugées dérangeantes.

En raison de la localisation de la maison d'arrêt en périphérie au nord-est du centre de Coulaines, les familles des détenus et les personnels ont vu leur temps d'accessibilité augmenter significativement dès lors que les transports en commun sont utilisés. En provenance du centre-ville du Mans, il faut environ 50 minutes pour rejoindre la maison d'arrêt (avec un temps de marche significatif [jusqu'à 30 min.]) en empruntant une ligne « régulière » de bus. Depuis la gare sud, l'accessibilité se réduit à 20 minutes, avec la mise en circulation d'une navette desservant directement l'établissement 6 jours sur 7 (une dizaine d'aller/retour par jour). Néanmoins, l'accès à la maison d'arrêt dépasse les 40 minutes depuis les quartiers sud de l'agglomération et presque deux heures pour une grande partie du département (voir figure 2). Outre l'allongement du temps de trajet, l'éloignement du site rend plus aléatoire l'arrivée à l'heure à destination. Or, le moindre retard entraîne l'annulation du parloir. Désormais, l'usage de la voiture reste le moyen le plus efficace de se rendre à la nouvelle maison d'arrêt en condition de circulation normale, à la fois en raison des possibilités de stationnement et de la voie rapide dont la sortie « Coulaines » dessert la prison. En l'absence d'un véhicule personnel, cette localisation en périphérie urbaine réduit la capacité des familles de détenus à user de leur droit de visite. Elle renforce la dépendance à l'automobile pour les familles, les personnels et toutes les personnes devant fréquenter l'établissement (avocats, travailleurs sociaux?) et peut représenter un frein au régime de semi-liberté dont bénéficient certains détenus.

Accessibilité en voiture et transport en commun à la prison de Coulaines



Sources : IGN, Openstreetmap, 2023 ; ESO Le Mans, 2024.

Fig 2 - Accessibilité à la nouvelle prison à Coulaines

Les nouveaux établissements pénitentiaires constituent des isolats urbains. Cet isolement se matérialise par la présence d'un glacis et d'équipements qui exacerbent la notion de fortification en marquant une rupture nette avec le tissu urbain environnant (Figure Les 3). Ce sentiment de mise à l'écart est d'autant plus accentué pour la maison d'arrêt « Les Croisettes » que sa localisation en marge externe du front urbain, ainsi que son intégration paysagère, la rendent presque invisible, malgré son emprise au sol et ses murs imposants ([photos en ligne](#) ou dans la [plaquette](#)). Cette invisibilité est semble-t-il le prix à payer pour garantir l'acceptabilité d'un tel équipement dans une commune, en ménageant les mouvements de rejet de la part de la population, voire des élus municipaux.

Fig 3 - La prison de Coulaines, une rupture avec le tissu urbain environnant



Sources : Géoportail, 2022 ; ESO Le Mans, 2024.

Fig 4 - La prison de Coulaines, une prison en rase campagne



Crédits : Gérald Billard, 2012, ESO Le Mans, 2024.

Bibliographie

Niaussat Michel, Les Prisons de la honte, Desclée de Brouwer, 1998, 141 p., ISBN 978-2220041629

Niaussat Michel, Ma Colère ! - Le scandale des maisons d'arrêt en France, 2004, 160 p., ISBN 978-2737336331

Jean-Philippe Melchior

Professeur, Le Mans Université, UMR 6590 Espaces et Sociétés (ESO)

jean-philippe.melchior@univ-lemans.fr

<https://eso.cnrs.fr/fr/node/type-annuaire/7554/3/jean-philippe-melchior>

Gérald Billard

Professeur, Le Mans Université, UMR 6590 Espaces et Sociétés (ESO)

Gerald.Billard@univ-lemans.fr

<https://eso.cnrs.fr/fr/node/type-annuaire/7462/3/gerald-billard>

2024.

© Creative Commons - 4.0 BY-NC-SA